



Quelle date retenue pour la valorisation

Par valentin56

Bonjour,

J'aurais souhaité savoir quelle date était retenue pour la valorisation et le versement aux bénéficiaires d'une assurance vie (suite au décès)

La banque indique la valeur à la date du décès

Mais il peut se passer plusieurs années entre le décès et la liquidation de l'assurance vie.

Le valorisation est elle actualisée ?

Les réponses sont contradictoires auprès des différents conseillers de la banque .

Merci pour vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Selon les informations dont je dispose de mon assureur, le capital est figé au jour du décès.

Sauf si le contrat est transmis (= changement de titulaire)

S'il s'écoule plusieurs années, tant pis pour vous....